

MAIRIE DE BRIE - 16590**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 25

Procuration : 2

Votants : 27

L'an deux mil vingt deux

Le : **21 novembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.Date de la convocation du Conseil Municipal : **10 novembre 2022****OBJET : D2022_9_6**

Demande de subvention pour un véhicule électrique et une borne de recharge dans le cadre du programme LEADER

Présents : BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE ; M GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R .**Ont donné procuration :** MOINARD BOUTENEGRE M à URBAJTEL P ; VRIET L. à DULAIS N.**Secrétaire de séance :** LACOURARIE Séverine

Le rapporteur rappelle la délibération du Conseil Municipal du 19 septembre dernier où cette question a été évoquée mais où nous n'avions pas les devis pour l'acquisition d'un véhicule électrique isotherme pour le transport des repas à domicile et la liaison chaude entre la cuisine et l'école de la Prévôterie.

Or, suite à la rencontre des services vétérinaires pour l'agrandissement de la cuisine, il a été décidé de faire les repas à domicile en liaison froide et donc le véhicule n'est pas le même....le besoin serait maintenant un véhicule électrique frigorifique.

De plus, il y a lieu de prévoir l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique.

Il est proposé de solliciter une aide financière auprès de l'Europe dans le cadre du programme LEADER au titre de « l'aide à la mise en œuvre d'opération dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux » à hauteur de 80 %.

Le montant d'acquisition d'un véhicule électrique frigorifique s'élève à 45 777.76 € HT soit 54 923.76 € TTC et le montant pour la borne de recharge électrique s'élève à 2 960 € HT soit 3 552 € TTC soit un total de 48 737.76 € HT.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Subventions	Montant HT de la dépense subventionnée	%	Montant subvention escomptée
Programme LEADER	48 737.76	80%	38 990.21
Auto financement	48 737.76	20%	9 747.55
TOTAL			48 737.76

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, sauf un membre qui ne vote pas car partie prenante,

- sollicite une aide financière auprès de l'Europe dans le cadre du programme LEADER à hauteur de 80 % ;
- autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier ;
- dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2023

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 25 novembre 2022

Pour copie conforme :

En Mairie, le 25 novembre 2022

Le Maire,